

AUTORISATION DES DEPLACEMENTS DES ADHERENTS MINEURS DURANT LES CRENEAUX
D'ENTRAINEMENTS ENCADRES

Je soussigné€,

Responsable légal de(s) enfants mineurs(s) :

Avoir pris connaissance des différents créneaux d'entrainements encadrés et,

1/ ne l'autorise ou ne les autorise pas à rentrer seul(s).

2/ l'autorise ou les autorise à rentrer seul(s) uniquement à la fin des créneaux d'entrainements encadrés.

3/ l'autorise ou les autorise à rentrer seul(s) sans attendre la fin des créneaux d'entrainements encadrés. Dans ce cas de figure, en aucun cas, les dirigeants, encadrants et administrateurs de l'association ne seront tenus responsables en cas d'incidents ou d'accidents de cet enfant ou de ces enfants sur le chemin du retour.

Toute sortie est définitive.

J'entoure l'option choisie

Fait à Boissy, le

Signature obligatoire

Signature obligatoire

Du Responsable légal

de l'adhérent mineur